



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'ALLONS
Département des Alpes de Haute Provence

PROCÈS VERBAL
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 08 avril 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT - DEUX, le vendredi 08 avril à 18 heures 15, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents:

Mesdames Josiane GRIMAUD et Chantal MARTEL (en vidéo conférence) et Messieurs Bernard AUDIER, Claude CAUVIN, Régis GALFARD, Serge GUICHARD, Kevin IACOBBI, Fabien LORENZI, Patrick MAURIN et Jean-Marie PAUTRAT.

Secrétaire de Mairie :

Mme Katia GALFARD

Secrétaire de Séance:

M. Jean Marie PAUTRAT.

– Conseil du 8 avril 2022 :

"Par ordonnance de la Ministre de la Cohésion des Territoires, les assemblées délibérantes des communes voient les règles encadrant leur fonctionnement très assouplies afin de prendre en compte la crise sanitaire et l'actuel confinement. Les exécutifs locaux bénéficient de pouvoirs largement renforcés.

Le texte prévoit des dérogations aux règles régissant les délégations aux exécutifs locaux et assouplit transitoirement les modalités de réunion à distance des organes des collectivités, ainsi tous les moyens permettant de procéder à distance sont autorisés.

Pour la commune d'ALLONS tout va se passer par mail ou/et par vidéo conférence.

Chaque conseiller municipal a reçu l'ordre du jour et les projets de délibérations qu'ils ont renvoyé avec leur vote et/ou leur commentaire".

***Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, M. IACOBBI Christophe
qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.***

Monsieur le Maire rappelle l'ordre des permanences pour les élections du 10 avril 2022.

1. Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Municipal (4 mars 2022)

➤ Monsieur Patrick MAURIN fait remarquer qu'il faut lire « *M. Frédéric KISTON et non KISTOM* » dans le premier paragraphe sur les compteurs d'eau.

▶ ***Aucune nouvelle remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité, soit 11 voix avec la remarque de Monsieur Patrick MAURIN.***

➤ Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne deux informations aux membres du Conseil Municipal:

➤ D'une part, la semaine prochaine deux familles ukrainiennes arrivent à Allons. Un appel pour des prêts de meubles et de matériel a été fait.

Ils habiteront dans un appartement de Monsieur GALFARD Michel et dans la dernière acquisition immobilière de la commune. Du personnel de la CCAPV viendra aider pour l'installation de ces lieux.

Je vous propose de nous retrouver lundi soir pour faire le point.

Une association viendra pour l'accompagnement des familles. Le Secours populaire apportera également son aide.

➤ Monsieur Claude CAUVIN fait remarquer que l'on va nettoyer les sols mais que rien n'est prévu pour les murs.

➤ Monsieur le Maire précise que nous allons pouvoir disposer d'un employé communal qui pourra effectuer les peintures des murs et cela fait l'objet du second point qu'il voulait aborder.

Il poursuit sur la future embauche temporaire d'Olivier, « l'épicier de la camionnette » qui venait sur le village. Ce dernier travaille déjà à mi-temps à St Julien du Verdon. Nous allons lui faire un contrat de 20 heures. Il sera disponible une semaine de 2 jours puis une semaine de 3 jours.

Il rappelle également que Logan, le dernier employé communal, n'a pas souhaité poursuivre son activité.

La semaine prochaine il y aura un entretien d'embauche en présence de Monsieur le Maire d'ANGLES avec Mathias qui a postulé à ce poste. Ce dernier pourrait être disponible dès le 1^{er} juillet 2022.

A ce sujet, Monsieur le Maire déplore les difficultés de recrutement malgré les nombreuses propositions dans la vallée.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT nuance ce dernier point en indiquant qu'une partie de ces propositions ne concernent que des emplois de courte durée et n'ouvrent pas forcément des droits au chômage.

2. Compte rendu annuel de la gestion de la Montagne du « Défens »

➤ Monsieur le Maire demande à Monsieur Régis GALFARD, Président de l'Association de la montagne du « Défens » de faire le point sur le bilan annuel de l'Association.

➤ Monsieur Régis GALFARD présente le compte rendu financier 2021 de l'Association :

Compte rendu financier - Exercice 2021

RECETTES	1 524,69 €
Vente de bois sur pied	1 200,00 €
Intérêt	92,36 €
Location pâturage	232,33 €
DEPENSES	292,00 €
CVO France bois foret	200,00 €
Parts sociales	92,00 €
SOLDE de l'exercice 2021	1 232,69 €
AVOIR	
Caisse	107,54 €
Banque	3 694,60 €
Placement Crescendo	3 565,13 €
Part sociales	6 731,00 €
TOTAL	14 098,27 €

➤ Monsieur Serge GUICHARD pose la problématique suivante : L'association propose des coupes de bois mais tous les Allonsais n'ont pas la possibilité « d'exploiter une coupe de bois ». Ne faudrait-il pas proposer du bois déjà coupé (prix à définir) ?

➤ Monsieur Régis GALFARD indique que cette question pourra être débattue dans le cadre de la prochaine assemblée générale de l'Association.

➤ Monsieur le Maire s'interroge sur la question des assurances en fonction des accidents qui pourraient survenir sur les chantiers forestiers. La commune étant propriétaire engage sa responsabilité.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE du rapport présenté par Monsieur Régis GALFARD.**

3. Avis sur le projet arrêté du plan local d'urbanisme intercommunal du Moyen Verdon

➤ Monsieur le Maire revient sur le PLUi et le droit à construire. L'emplacement du panneau ALLONS à l'entrée du village (RD 52) a bougé et il faut donc modifier le plan d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons délimité une « Micro zone économique » (secteur d'activité). Mme Sylvie GILBERT propriétaire d'une parcelle a donné son accord pour vendre une partie de son terrain. La commune l'achètera et le rétrocèdera ensuite à la CCAPV qui rembourse ainsi la commune.

➤ Monsieur le Maire rappelle également que, par *délibération* « n° 2015-08-18 du 16/12/2015 » l'ex CCMV a prescrit l'élaboration du PLUi du Moyen-Verdon, procédure désormais reprise par la CCAPV.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été débattues à trois reprises en conseil communautaire et le dernier débat s'est tenu le 30/03/2021. L'ensemble des 19 communes a été associé à l'élaboration du document.

Par délibération n° 2021-05-31 du 28/09/2021, le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation du PLUi et arrête le projet de plan. Le dossier d'arrêt a été notifié pour avis aux personnes publiques associées (PPA) conformément au Code de l'Urbanisme, étape réglementaire incontournable avant la mise à l'enquête publique du document. Les communes n'étant pas des PPA au sens du code de l'urbanisme, il a été évoqué en conseil communautaire la possibilité pour chacune d'entre elles de faire parvenir des observations et remarques sur le dossier de projet arrêté auprès du futur commissaire enquêteur qui sera missionné à cet effet. Il est donc proposé au conseil municipal de faire état de ces éléments par voie de délibération.

Il convient donc de modifier le recul des 10 m par rapport à la RD 52 depuis la nouvelle définition de l'agglomération d'ALLONS sur la RD 52.

- Vu la prescription de l'élaboration du PLUi du Moyen-Verdon, par délibération en date du 16 décembre 2015 ;

- Vu l'arrêté préfectoral n°2015260-018 en date du 17 septembre 2015, portant modification statutaire de la Communauté de Communes du Moyen Verdon (CCMV) par extension de compétence ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 n°2016-329-004 portant création de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) « Sources de lumière » au 1er janvier 2017 ;
- Vu la délibération n°2017-03-31 du 13/02/2017 de la CCAPV, qui décide de reprendre et d'achever les procédures d'élaboration de PLU ou carte communale en cours avant la fusion ;
- Vu le troisième débat sur le PADD tenu en conseil communautaire le 30/03/2021 ;
- Vu la concertation publique effectuée tout au long de l'élaboration du PLUi et dont le bilan est annexé à la présente délibération ;
- Vu la délibération communautaire du 28/09/2021 arrêtant le projet de PLUi du Moyen-Verdon et tirant le bilan de la concertation ;
- Vu les différentes pièces composant le projet de PLUi, et son dossier complet ;

➤ Monsieur Régis GALFARD s'interroge sur le fait que la CCAPV achètera ce terrain à ALLONS.

➤ Monsieur le Maire précise que la CCAPV construira les locaux en fonction des demandes et les mettra à disposition des entreprises. La commune récupèrera ensuite les taxes.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré décide par 11 voix favorables ;**

–D'ATTIRER L'ATTENTION DE LA CCAPV SUR :

- La suppression dans le règlement du recul des 10 m par rapport à la RD 52.

–D'AUTORISER le Maire à transmettre la présente délibération à la CCAPV et d'en faire part au commissaire-enquêteur en intégrant cette dernière au futur registre d'enquête publique.

4. Vote budget primitif 2022

4.1 Bilan

➤ Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge GUICHARD, deuxième adjoint en charge des finances qui présente les projets des budgets 2022 " de la commune" et de « l'eau et assainissement » (**Voir les Tableaux en Annexe 1 du présent P.V.**).

➤ On note une forte augmentation des investissements aussi bien sur le budget « de la commune » que celui de « l'eau et assainissement ». Cette situation s'explique par les trois éléments suivants :

- ❖ Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement les années passées ;
- ❖ La fin du remboursement des emprunts liés aux travaux historiques sur le réseau d'eau (modification du captage et création du bassin au début des années 2010).
- ❖ La somme de 197000 € accordée par le tribunal en 2021 pour réhabiliter la desserte de l'alimentation des campagnes.

➤ Autre point important, afin de préparer le transfert de la compétence « eau – assainissement » vers la communauté de communes : nous avons décidé de « découpler » les budgets.

Plus de transfert du budget principal vers le budget de l'eau.

Cette année l'équilibrage du budget de l'eau s'effectuera par un emprunt de 25 000 € (travaux compteurs).

Sur l'année 2022, les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

BUDGET « DE LA COMMUNE ».	
Acquisition terrain pour future « micro zone d'activité »	20 000 €
Acquisition appartement Place d'Autane	41 000 €
Création d'un City Stade	83 000 €
Remplacement véhicule utilitaire de la Mairie	35 302 €
Cimetière « Création d'un Ossuaire »	7 000 €
Implantation panneau lumineux	15 948 €

BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT	
Etude sur l'assainissement et la création d'un réseau pluvial »	29 316 €
Fin des travaux rue de la Forge	16 044 €
Pose des compteurs d'eau	85 393 €
Réhabilitation desserte en eau des campagnes	197000 €

4.2 Vote budget primitif 2022 « de la commune »

Voir les Tableaux en Annexe 1 du présent P.V.

➤ Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les articles devant figurés aux prévisions des recettes et des dépenses pour l'année 2022.

Le budget « de la commune » présenté, se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 323 980, 02 €
Recettes 323 980, 02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 259 664, 87 €
Recettes 259 664, 87 €

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité soit 11 voix**

- **APPROUVE l'exposé de Monsieur Serge GUICHARD,**
- **APPROUVE le Budget Primitif principal de « la Commune » pour l'exercice 2022.**

4.3 Vote 2022 budget primitif « eau et assainissement » 2022

Voir les Tableaux en Annexe 1 du présent P.V.

➤ Monsieur IACOBBI Christophe, Maire de la commune d'ALLONS, invite l'assemblée à délibérer sur les articles devant figurés aux prévisions des recettes et des dépenses pour l'année 2022.

Le budget « eau et assainissement » présenté, se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 120 026,86 €

Recettes 120 026,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 425 183,48 €

Recettes 425 183,48 €

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité soit 11 voix :**

- **APPROUVE l'exposé de Monsieur Serge GUICHARD,**
- **APPROUVE le Budget Primitif principal « de l'eau et de l'assainissement » pour l'exercice 2022.**

➤ Monsieur le Maire remercie Mme Katia GALFARD, Serge GUICHARD et un peu lui-même pour le travail accompli pour l'élaboration de ces budgets.

5. Demande d'emprunt pour les travaux des compteurs d'eau

➤ Monsieur le Maire rappelle que pour financer l'investissement de l'opération d'installation des compteurs d'eau et de la télé-relève, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 25 000 €.

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des différentes offres,
- après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé à Tour Oxygène – 10/12 Boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649,
- et après en avoir délibéré,

Considère que l'offre de l'Agence France Locale est la mieux disant.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité soit 11 voix**

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt long terme

- Montant du contrat de prêt : 25 000 EUR (vingt-cinq mille euros)
- Durée Totale : 15 ans
- Date de déblocage : 20 avril 2022
- Date de remboursement : 20 Avril 2037
- Taux fixe : 1.64%
- Fréquence : annuelle
- Mode d'amortissement : Echéances constantes
- Echéances annuelle : EUR 1 893.62
- Base de calcul : Base 30/360
- Frais de dossier : nul

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

6. Questions diverses

Téléphone mobile

➤ Monsieur le Maire informe que le bail à été signé pour le terrain du pylône. Il faut maintenant déposer une déclaration préalable pour sa construction. Les services de l'aviation civile ont été saisis.

Travaux électricité et eau

➤ Monsieur le Maire indique qu'il a fait réactiver le chantier (ENEDIS) sur l'alimentation électrique pour le théâtre de verdure et le jardin communal.

➤ Il a également fait une demande pour que ces travaux soient effectués en même temps que ceux de l'eau (SNEF) à l'entrée de la commune.

Réunions de la Communauté de Communes

➤ Monsieur le Maire rappelle l'importance que tous les élus de la commune participent aux divers travaux des commissions de la CCAPV. Il indique que souvent nous pouvons avoir l'opportunité de faire bénéficier le village pour certains projets.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT complète ces propos en indiquant qu'au-delà des opportunités les commissions sont le lieu où s'élabore la gestion du territoire dans son ensemble.

***Plus personne ne demandant la parole,
Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30***